

La déshydratation : une des premières causes d'hospitalisation EVITABLE

Les prestataires de santé à domicile très sollicités autour de la réhydratation à domicile pour éviter encore une saturation aux urgences

Paris, le 26 juillet 2023 – Les Prestataires de santé à domicile (PSAD) assurent chaque jour l'accompagnement de 3,5 millions de français équipés de dispositifs médicaux, notamment dans le domaine de la nutrition - perfusion. En cette période de fortes chaleurs, ils sont d'autant plus sollicités pour des cas de déshydratation qu'ils sont disponibles et engagés sur l'ensemble du territoire national, évitant ainsi à de nombreux patients un passage inutile aux urgences.

En étroite collaboration avec les professionnels de santé et sur leur prescription, les PSAD sont les maillons essentiels de la mise en place des protocoles de réhydratation, en fournissant les équipements médicaux dont ils sont les experts, pour une prise en charge simple, et non contraignante dans le confort du domicile.

En période de canicule, où la déshydratation devient une préoccupation majeure pour les personnes fragiles et isolées, ce rôle revêt une importance d'autant plus significative. Un rôle qui tend à s'accroître dans les années à venir au regard des changements climatiques et du vieillissement de la population.

Les PSAD sont prêts : pour une montée en puissance de leur activité, mais surtout, pour participer aux débats et à la construction d'un nouveau système de prise en charge des personnes fragiles à domicile et même, pour agir en amont et en prévention.

Le PSAD : expert de la réhydratation sous-cutanée à domicile

Parmi les « hospitalisations évitables » environ 11% sont liées à des cas de déshydratation¹.

Un chiffre qui pourrait baisser avec un recours plus systématique à la prescription de réhydratation à domicile mise en oeuvre par les PSAD, au bénéfice des patients, et du système de santé.



Dans les cas de déshydratation sévère, la réhydratation par voie sous-cutanée, ou hypodermoclyse, est une solution extrêmement efficace, rapide et simple à mettre en place. Elle consiste en l'administration par perfusion continue ou discontinue de solutés dans le tissu sous-cutané (hypoderme).

Les Prestataires de santé à domicile assurent cette prise en charge à domicile en fournissant les dispositifs qui garantissent maintien de la mobilité et confort pour le patient.

râce à leur expertise des dispositifs médicaux, les PSAD permettent aux professionnels de santé de mieux gérer ce besoin de santé notamment dans cette période à effectif limité et de tension.

Ainsi, par leur disponibilité et leur capacité à intervenir auprès des personnes âgées et / ou isolées partout en France, les prestations de santé à domicile sont une réelle alternative à l'hospitalisation.

Les PSAD participent ainsi à réduire la pression sur les hôpitaux en évitant certaines admissions. Ils permettent également une sortie plus rapide des patients en garantissant un niveau de soins à domicile optimal et un suivi régulier.

"En période de chaleur intense, et plus globalement entre mai et septembre, nous sommes très sollicités par nos partenaires comme les Médecins Généralistes et les Infirmiers libéraux pour participer à la réhydratation des personnes âgées ou fragiles à domicile en intervenant rapidement, avec le matériel médical adapté pour

¹ Sur la période 2012-2017, Études et Résultats n° 1262 © DREES, avril 2023

préserver leur autonomie et rassurer les familles des patients inquiètes et parfois éloignées. C'est un phénomène en forte croissance depuis 5 ans que nous constatons et qui nécessite que nous soyons préparés et prêts à répondre présent » **déclare Didier Daoulas - Président de l'Upsadi.**

Des besoins croissants, un nouveau système de prévention et de prise en charge à imaginer

Entre le vieillissement de la population française, les changements climatiques, la récurrence prévisible des canicules et les tensions qui pèsent sur le système de santé et les hôpitaux, les besoins de prévention de la déshydratation et d'interventions de réhydratation pourraient être amenés à exploser dans les prochaines années.

Pour y faire face, une nouvelle organisation des soins est donc à construire pour que le système de soins s'adapte à ces contraintes.

Les PSAD, experts des dispositifs médicaux, mais également acteurs essentiels du parcours patient du domicile et présents sur tous les territoires, y compris les déserts médicaux, sont prêts à participer aux réflexions qui pourraient être lancées dans ce sens. Leur rôle, au-delà de la mise en place de solutions de réhydratation à domicile pourrait également être pertinent en amont. En effet, parce qu'ils se rendent quotidiennement au domicile des patients, ils pourraient jouer un rôle précieux en termes de prévention mais aussi en tant que « lanceurs d'alerte » en repérant les signes précoces de déshydratation chez les personnes.

L'Upsadi appelle de ses vœux, une nouvelle fois, les pouvoirs publics à reconnaître l'expertise des prestataires de santé à domicile, et se porte volontaire pour être associé aux débats.

« Les prestataires de santé à domicile sont un maillon essentiel de la chaîne de soins. Nous sommes non seulement prêts, mais nous avons aussi envie d'être sollicités en amont de la prise en charge des patients c'est-à-dire sur le volet de la prévention et du maintien à domicile dans de bonnes conditions, et souhaitons participer à une réflexion globale sur le rôle que nous pourrions jouer demain, en se mettant à la disposition des pouvoirs publics » **conclut Didier Daoulas – Président de l'Upsadi.**

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est une organisation de prestataires de santé à domicile (PSAD) ; elle a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie,...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 35 000 salariés dont 5 000 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...), et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47